



MISE EN ŒUVRE DES OUTILS PUBLICS DE GESTION DE LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT

AgroParisTech

Éléments de contexte :

Du fait de son engagement dans la Convention sur la diversité écologique ratifiée en 1992, l'État français a élaboré un certain nombre d'instruments publics pour préserver la biodiversité : stratégie de création des aires protégées, Natura 2000, trames vertes et bleues... Le contexte forestier (propriétaires nombreux et peu fédérés, perception de la gestion écologique d'une forêt par les non initiés...) fait qu'ils ne sont pas toujours faciles à mettre en place dans ces milieux. Les agents manquent parfois de connaissances sur les outils et les moyens de les mettre en œuvre dans la gestion des sites forestiers.

De plus, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt va-t-elle apporter des modifications et des changements en matière de prise en compte de la biodiversité en forêt ?

Objectifs :

- Connaître les outils de préservation de la biodiversité.
- Savoir comment les intégrer au contexte forestier.

Public concerné :

Ingénieurs et cadres des services environnementaux des DDT et DREAL ayant besoin de développer ou d'entretenir leurs compétences forestières.

Contenu proposé :

Les outils : plan d'action forêt de la stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie de création des aires protégées, Natura 2000, trames vertes et bleues, arrêtés de protection biotope...

L'intégration de ces outils dans le contexte forestier (dispersion des propriétaires, perception du public sur les milieux).

Témoignages de gestionnaires de forêts publiques et privées : modes de concertation à employer, modes de gouvernance, gestion des territoires.

Intervenants :

MAA, MTE, CNPF, ONF, gestionnaires locaux.

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

2 jours

Nbre de participants maximum :

16

Responsable pédagogique :

Myriam ISSARTEL myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTE.

Code RenoiRH formation :

NINFOD0025 Inscription via fiche papier